

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis, JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS. BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur, . . . 18 fr. p.c. Poste, 24 fr. p.c. Six mois, . . . 10 » — 13 » Trois mois, . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste. 9 — 04 — — Omnibus. 4 — 13 — — soir, Express. 7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit). 7 — 55 — — Omnibus-Mixte. 9 — 50 — — Express. 5 — 47 — — soir, Omnibus. 9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne. Dans les réclames . . . . . 30 — Dans les faits divers . . . . . 50 — Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M<sup>rs</sup> ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La Gazette de la Croix prêche avec enthousiasme l'union de la Prusse et de l'Autriche :

« L'alliance des deux grandes puissances allemandes, dit-elle, n'a pas seulement été la meilleure et la plus efficace réforme de la confédération germanique, elle a été en même temps l'événement politique le plus significatif et le plus fécond de l'époque contemporaine. Trop longtemps on avait essayé des deux côtés de marcher l'un sans l'autre ou même l'un contre l'autre. »

Et la Gazette de la Croix ajoute avec une exaltation qui finit par un trait comique :

« Toutes les deux ont reconnu par expérience la vérité que leur alliance seule est capable de relever l'Allemagne, et chacune des deux grandes puissances elles-mêmes, au degré de puissance et d'influence qui est dû au nom allemand. Dès le premier essai, elles ont réussi de la façon la plus surprenante! Plus d'Olmütz, plus de Villafranca, tant que les drapeaux prussiens et autrichiens flotteront à côté les uns des autres. »

« L'alliance des puissances occidentales qui menaçait depuis si longtemps la paix et le droit public de l'Europe, est devenue si silencieuse et si muette qu'on dirait que les « représentants de la civilisation » sont complètement déroutés. Ce n'est plus Londres ni Paris, c'est Vienne et Berlin qui sont aujourd'hui les lieux où se décident les destinées de l'Europe! Tenons donc bien ferme à cette nouvelle acquisition. »

La « nouvelle acquisition » a besoin d'être tenue ferme », en effet, car elle est un de

ces rêves qui échappera aux solides mains allemandes comme s'échappe un rêve ou une illusion.

Mais revenons aux réalités. Les Prussiens continuent à exploiter le Jutland. On voit arriver dans le Sleswig des détachements de chevaux enlevés aux propriétaires jutlandais, et, d'après le Nouvelliste de Hambourg, voici comment on procède :

« Un détachement de cavalerie prenait le devant et était suivi d'un détachement d'infanterie. On entourait les fermes ou les hameaux; on réunissait dans une prairie tous les chevaux qui s'y trouvaient; on choisissait les meilleurs et on laissait les autres. Les militaires qui ont pris part à cette expédition se plaignent de la méchanceté et du fanatisme dont les paysans jutlandais ont fait preuve dans beaucoup d'autres. »

Il paraît que ces malheureux paysans se permettraient de trouver peu agréable l'enlèvement des dernières ressources qui leur restent.

On écrit de Copenhague, le 8 août :

Avant-hier, le roi a passé en revue le 18<sup>e</sup> régiment et le 2<sup>e</sup> bataillon du 3<sup>e</sup> d'infanterie, rangés en bataille dans la rue des Goths (Gothengade). Chrétien IX a été accueilli, avec un hurrah neuf fois répété, par ces troupes qui ont pris part aux combats de Missunde, de Dybbol et d'Alsen. Le roi a remercié ces soldats de la bravoure qu'ils avaient déployée en face de l'ennemi et de la discipline dont ils avaient fait preuve durant la campagne.

On écrit de Paris, le 11 août, au Phare de la Loire :

L'archevêque de Vienne, M. de Rauscher, a été l'instituteur de l'empereur d'Autriche et de ses frères. Ce passé pédagogique lui donne certains droits qui sont quelquefois embarrassants pour son souverain. Ce prélat vient d'adresser un amendement aux fidèles de son diocèse par lequel il appelle leur zèle à souscrire à l'emprunt romain que le Saint-Père a émis le 26 mars de cette année. Ce cardinal-archevêque ne s'occupe pas de prouver la nécessité de ces cinquante millions. Le pape les demande; il les lui faut.

La lettre pastorale de M. de Rauscher est exclusivement pleine d'invectives à l'adresse de Victor-Emmanuel qui y est appelé l'allié des brigands et des conspirateurs.

Le mandement de l'archevêque de Vienne paraît dans le journal officiel de Turin en publie quelques passages, et déclare que toutes les violences et les injures qu'ils contiennent sont indignes du caractère sacerdotal. Le journal officiel ne tiendrait pas ce langage si le mandement autrichien avait passé inaperçu et si le public turinois ne s'en était pas ému.

Je conviens que cet incident a en soi peu de gravité, mais c'est souvent de la sorte que s'engagent les plus grosses querelles. S'il fallait remonter à l'origine de toutes les guerres auxquelles nous avons assisté, je suis certain que, dans la plupart des cas, on ne trouverait, au début, que des incidents sans gravité, des minuties, des riens dont on ne comprend la portée que plus tard.

On assure que le prince Napoléon ne sera de retour à Paris qu'après le départ du roi d'Espagne. Son beau-frère, le prince Humbert,

n'arrivera également à Paris qu'après le 21 août. Les représentants d'Espagne en Angleterre, en Belgique et dans les autres pays voisins de la France, viendront à Paris pendant le séjour qu'y fera l'époux de la reine Isabelle.

Les ministres de l'intérieur et de fomento accompagneront le roi jusqu'à la frontière, prenant part à la solennité internationale de l'ouverture du chemin de fer du Nord. L'infant don Henri et le marquis del Duero, qui sont à Saint-Sébastien, assisteront à cette solennité.

On m'écrit qu'une amélioration marquée vient de se déclarer dans la santé de Garibaldi, qui inspirait ces jours-ci de véritables craintes à ses amis. On peut espérer avec d'autant plus de raison le rétablissement complet du général, qu'il a Caprera.

Les nouvelles que nous recevons de Tunis vont jusqu'au 3 août. La situation n'a pas notablement changé dans la régence, et le bruit court que la paix, dont les négociations se poursuivent, ne se fera pas dans les conditions posées par le bey.

A Matar, les Arabes se sont répandus dans les marchés, le jour de la foire, et ont enlevé tout ce qui s'y trouvait, bœufs, moutons, chevaux, chameaux, etc. Cette petite expédition ne s'est pas accomplie sans fusillade, et il en est résulté des morts et des blessés. Quant aux insurgés des environs de Sousse, ils continuent leurs déprédations et se battent parfois entre eux pour se faire la main.

Le corps envoyé par le bey de Tunis contre les insurgés est campé à Boggia, mais il n'a pas été battu par les Arabes, ainsi qu'on l'a

PEUPLÉTON.

LE CLOS DES PEUPLIERS.

(Suite.)

Jules Prugnot épousa une jeune orpheline à qui ses parents avait laissé une petite fortune évaluée à douze mille francs. Ils eurent un fils, Julien; mais sa naissance causa la mort de sa mère. Elle mourut en lui donnant le jour.

Jules Prugnot avait pour sa femme une de ces affections que rien ne peut briser et qui vivent avec le souvenir de l'être aimé. Il repoussa toutes consolations et se renferma dans la douleur. Ni les douces paroles de son frère, ni la présence de son fils ne purent lui faire reprendre le goût de la vie; son âme n'appartenait déjà plus à la terre, et son corps, privé de cette substance immatérielle qui faisait sa force, s'avança chaque jour vers la tombe. Le petit Julien n'avait pas encore quatre ans lorsqu'il perdit son père.

L'abbé Prugnot prit l'enfant chez lui et le confia aux soins de Marguerite, qui eut pour l'orphelin la

tendresse d'une véritable mère. L'excellente fille, dont le cœur privé d'amour s'était engourdi, ne tarda pas à le sentir battre à la voix de l'enfant; elle connut toutes les émotions de la maternité, elle en eut les joies et les craintes. En un mot, elle devint mère.

Lorsque Julien eut atteint sa huitième année, l'abbé Prugnot commença à s'occuper de son éducation. Il s'appliqua à lui enseigner le bien et à tenir son esprit constamment éloigné de la pensée du mal. L'élève se montra docile aux leçons du maître, et ses facultés se développèrent dans l'admiration des belles choses.

Chaque jour il servait la messe de son oncle avec un recueillement et une pitié qui réjouissaient le cœur du bon curé.

— Mon neveu, se disait-il souvent, a toutes les qualités désirables pour entrer dans les ordres: il sera certainement un jour un ardent apôtre de la religion et un des ministres les plus zélés de l'Église.

Il cherchait à communiquer ses idées à l'enfant en lui parlant quelquefois à ce sujet.

Julien l'écoutait avec attention et répondait toujours :

— Oui, mon oncle, je serai curé comme vous.

L'abbé Prugnot embrassait alors son neveu, et dans son enthousiasme, il le voyait déjà avec la mitre sur la tête.

III.

Julien avait douze ans. Un jour, par une belle soirée du mois de juin, il sortit de Villebelle portant un livre sous son bras et se dirigea vers la Meuse, qui passait à une demi-lieue du village. Il s'assit au bord de l'eau, le dos appuyé contre le tronc d'une verne, ouvrit son livre et s'enfonça dans sa lecture.

Il lisait depuis une heure environ, lorsque des cris joyeux attirèrent son attention. Il tourna la tête, et, à travers les branches entrelacées d'une haie d'aubépine, il aperçut plusieurs petites filles courant et jouant sur le gazon. La plus âgée pouvait avoir dix ans.

— Ah! les jolies boules blanches, s'écria tout-à-coup une des petites filles, en montrant à ses compagnes un arbrisseau dont les branches, garnies de fleurs d'une forme sphérique, se miraient dans la rivière.

— Ce sont des boules de neige, dit une autre petite fille.

— Des boules de neige! quel joli nom, reprit une troisième.

— Je voudrais bien en avoir une, dit la première petite fille en regardant les fleurs avec envie.

— Et moi aussi!

Et toutes répétèrent :

— Et moi aussi!

— Je vais vous en donner, dit alors la plus grande en s'avançant vers l'arbuste.

De la place où il était, Julien regardait la gracieuse enfant et ne perdait pas un de ses mouvements.

Elle appuya sa main gauche sur une branche et se penchant sur la rivière, elle chercha à cueillir des boules de neige qui se balançaient à un mètre au-dessus de la surface de l'eau. Mais la branche, trop faible pour supporter le poids de son corps, se brisa. L'enfant poussa un cri de terreur et disparut sous l'eau.

Les autres petites filles, effrayées, s'enfuirent en criant et appelant au secours.

Heureusement Julien savait nager. Le courageux enfant ne calcula point si sa force pouvait lui permettre de sauver la jeune fille. Il jeta son livre, ôta ses souliers, se débarrassa de sa veste, sauta par-dessus la haie et plongea dans la rivière.



annoncé, parce qu'il n'y a pas eu de combat. On a dit à tort que les escadres française et italienne étaient sur le point de partir. Il en sera ainsi dès que la paix sera faite, mais, pour le moment, l'escadre française s'est renforcée de deux navires, et les vaisseaux italiens attendent des vivres, ce qui ne laisse pas supposer qu'ils se préparent à quitter la Goulette.

En Danemark, l'opposition continue au sein des chambres à préparer une manifestation parlementaire contre les conditions de la paix.

Le folking a adopté par 56 voix contre 20 une motion de M. Hage, tendant à charger une commission de faire à l'assemblée un rapport sur les explications que le ministère a fournies au sujet des préliminaires de la paix et de l'armistice.

Cette commission déclarera évidemment que les explications du gouvernement sont ou ne sont pas satisfaisantes; la chambre se prépare donc à formuler une approbation ou un blâme à l'égard des actes politiques du roi.

Il y a évidemment un fait grave, et il est difficile de ne pas remarquer ce qu'a de difficile la situation du souverain qui est placé entre ces deux conditions pénibles: subir d'un côté une paix onéreuse, et de l'autre encourir un blâme de son parlement.

Les journaux du parti catholique, en Belgique, prennent avec assez de résignation leur défaite électorale, et le *Journal de Bruxelles* engage « ses amis politiques » à ne point désespérer de l'avenir.

A Florence devait avoir lieu, le 11 courant, une assemblée populaire pour demander la dissolution du parlement italien.

Le gouvernement de Turin a fait publier à Florence un avis officiel qui interdit cette assemblée, dont le but était inconstitutionnel, par la force.

Les promoteurs du meeting florentin ont formulé diverses protestations, mais l'assemblée n'a pas eu lieu.

Il faut reconnaître que le gouvernement d'un pays serait la plus complète anarchie, si les réunions populaires pouvaient se prononcer ainsi sur la durée des sessions législatives ou sur la dissolution d'un parlement.

Pour les articles non signés: P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée*:

« Par décrets, signés au palais de Saint-Cloud, le 8 août 1864 :

« M. le général de division Desvaux, commandant la division de Constantine, est nommé sous-gouverneur de l'Algérie, en remplacement

de M. le général de division de Martimprey, chargé par intérim du gouvernement général;

« M. le général de division Périgot, commandant la 16<sup>e</sup> division militaire, est nommé commandant de la province de Constantine, en remplacement du général Desvaux. »

— On écrit de Mende, le 8 août :

« Notre canton a été ravagé, le 6 au soir, par un véritable cataclysme. La masse d'eau tombée a profondément raviné les points culminants et déterminé en divers endroits la chute d'énormes avalanches de terre, ce qui ne s'était jamais vu dans le pays. Le flanc de la montagne qui domine une propriété appelée la *Bagatelle* a fait un mouvement vers la rivièrè du Lot. Les maisons voisines ont été envahies par les terrains détrempés; mais heureusement personne n'a péri; tout s'est borné à des dégâts matériels. Les pertes occasionnées par la chute de ces avalanches de terre sont très-grandes.

« La magnifique récolte que nous avons encore sur pied est complètement anéantie. C'est un véritable désastre pour notre malheureux pays. On cite parmi les communes qui ont le plus souffert celle de Balsièges, dont la ruine est presque complète.

« La circulation est interrompue sur un parcours de douze kilomètres environ des routes impériales nos 68 et 107. Son rétablissement présentera de sérieuses difficultés. Les communications sont de même interceptées sur un grand nombre de chemins vicinaux, ce qui est très-préjudiciable aux habitants de la contrée. Les diligences ne circulent plus et le service des dépêches se fait à cheval. L'autorité supérieure a pris les mesures nécessaires pour que cet état de choses se prolonge le moins possible. »

— Nos agriculteurs intelligents se préoccupent beaucoup, depuis quelques temps, des services que la météorologie peut rendre à l'agriculture. Ils se disent que le télégraphe qui avise la marine d'un orage pourrait aussi prévenir le fermier et lui épargner souvent de

Vous ne serez donc pas étonné d'apprendre qu'une commission nommée par le conseil de la Société d'agriculture a proposé de décerner en 1866 deux prix destinés aux deux meilleurs mémoires sur l'application de la météorologie aux questions agricoles.

## Chronique Locale.

La solennité du 15 août a été célébrée avec tout l'éclat accoutumé. Dès dimanche, de nombreux visiteurs arrivaient de toutes parts, et hier matin, les routes qui rayonnent autour de Saumur étaient couvertes de voyageurs et d'attelages.

De loin, ces joyeux campagnards entendaient la voix du canon qui tonnait dès l'aube matinale et le roulement de la Diane que bat-

taient dans nos rues les tambours des pompiers. Ils avaient hâte d'arriver, et bien leur en a pris, car le programme avait été modifié; quelque peu de retard et ils eussent perdu la revue et le chant du *Te Deum*. A neuf heures, en effet, la compagnie de pompiers, la troupe de ligne et l'Ecole de cavalerie étaient sous les armes sur le quai de Limoges.

La revue a été passée par toutes les autorités militaires et civiles de notre ville. Aussitôt après le défilé, pendant lequel les cris de *Vive l'Empereur* ont retenti, le cortège s'est rendu à l'église Saint-Pierre pour assister au *Te Deum* habituel.

A 10 heures, chacun rentrait chez soi, les troupes regagnaient leurs casernes. La liste des réjouissances publiques pour le matin était remplie et on attendait les jeux du soir.

Ces réjouissances ont commencé à 2 heures par les régates. Ce spectacle a un intérêt tout particulier: des bras vigoureux, venus de toutes les villes voisines, luttent avec courage, et le succès des vainqueurs n'arrête point les joyeux épanchements des vaincus. Le temps ne nous permet pas de donner les noms des héros dans cette note.

Chaque course était suivie d'un de ces morceaux d'harmonie que l'on aime toujours à entendre, surtout quand ces œuvres sont interprétées par les jeunes artistes formés par M. Brück, dont le talent a acquis une juste renommée. Ce n'est pas seulement pendant les régates que ces brillantes symphonies ont été admises. Le soir, pendant le feu d'artifice, les accords se mêlaient aux détonations de la poudre.

Ce feu n'a peut-être pas répondu à l'attente générale, il avait été annoncé comme devant être resplendissant. Beaucoup de spectateurs ont éprouvé une déception. Il est vrai que l'artificier de Paris peut se rejeter sur l'astre de Phœbé, qui brillait d'un éclat inaccoutumé et faisait perdre tout le charme des fusées, bombes, artichauts, etc. Un magnifique porteur de médaille d'argent, mérita seul une mention honorable.

Le feu d'artifice a été tiré sur la rive droite de la Loire, en face du quai de Limoges. Cet emplacement sera sans doute définitivement choisi pour ces spectacles pyrotechniques. Ils inspirent des craintes sérieuses pour la ville de Saumur.

Un de nos concitoyens, qui a voulu cacher son nom, les expose dans une lettre adressée à M. Paul Ratouis, et que nous n'avons pu insérer dans notre dernier numéro.

« Saumur, le 14 août 1864.

« Mon cher rédacteur,

« J'ai reçu, à la campagne, d'un correspondant inconnu, mais *Saumurois*, une lettre que je vous transmets.

« Les réflexions qu'elle contient sur l'empla-

cement à donner au feu d'artifice sont si bien déduites par lui-même qu'elles n'ont pas besoin d'une autre plume pour les faire apprécier de nos concitoyens.

« Je dirai seulement à ce bienveillant lecteur que dans mes *causeries* j'émet des idées d'intérêt local sans prétendre, en quoi que ce soit, m'immiscer dans l'administration de la ville.

« Néanmoins mes rapports affectueux avec l'autorité municipale, et l'importance des réflexions contenues dans cette lettre, m'ont déterminé à la communiquer à nos administrateurs qui déjà, en prévision d'accidents, avaient choisi un autre emplacement.

« Agrérez l'assurance de mes civilités affectueuses.

« PAUL RATOUIS. »

Voici la lettre qu'a reçue M. Paul Ratouis:

« Le 10 août 1864.

« Monsieur,

« Permettez à un simple lecteur de vos agréables *CAUSERIES*, de l'*Echo saumurois*, de vous adresser quelques réflexions au sujet de l'emplacement que l'on choisit encore cette année pour placer le feu d'artifice de la fête du 15 août.

« Ces réflexions, Monsieur, si vous les trouvez justes, je serais bien aise de vous les voir exposer à nos concitoyens, avec l'autorité de votre nom et le charme de votre style, plus élégant que le mien; elles auraient alors, j'en suis persuadé, l'importance qu'elles méritent qu'on leur donne.

« Comme bien des personnes de notre cité (ceci dit sans critique aucune de l'administration), je trouve que le feu placé sur le quai de Limoges offre des inconvénients qu'il importe de signaler. D'abord, il est facile de reconnaître que chaque fois qu'il est situé en cet endroit, la majeure partie de la population massée sur le quai, se faisant obstacle à elle-même, ne peut jouir que très-imparfaitement du coup d'œil des principales pièces, qui sont souvent placées en regard de l'Hôtel-de-Ville; seules, les personnes rangées sur la place du Marché, et très-près, voient complètement; encore jouissent-elles des premières places à la condition de braver les baguettes enflammées qui retombent en cet endroit.

« Un inconvénient beaucoup plus sérieux que celui que je viens de signaler, est la possibilité d'allumer dans les basses rues et le quartier St-Pierre de redoutables incendies: les fusées, surtout celles du bouquet qui termine la fête, laissent tomber sur toute cette partie de la ville une pluie d'étincelles pouvant facilement en occasionner plusieurs. La proximité du Château, où chacun sait qu'une quantité considérable de poudre est gardée en dépôt, rend aussi ce danger plus grand, surtout quand on considère que le vent de l'ouest, celui qui règne le plus habituellement dans

Il saisit l'enfant, la serra contre lui, et, tout en lui soutenant la tête hors de l'eau, il regagna la terre en nageant d'un seul bras. L'espoir de sauver la petite fille triplait ses forces. Au moyen de quelques racines découvertes, et en s'aidant de ses pieds et de ses genoux, il parvint à sortir de l'eau et à retirer l'enfant. Alors, il s'agenouilla près d'elle et se pencha sur son corps pour s'assurer qu'elle n'avait pas cessé de vivre. Un faible soupir s'échappa de la poitrine de la jeune fille; elle était sauvée.

Julien poussa un cri de joie et s'évanouit.

Un instant après, les parents de la petite fille, avertis par ses jeunes amies, arrivèrent. Jugez de leur surprise et de leur bonheur en la voyant étendue à côté de Julien, privée de sentiment, mais vivante encore.

Les deux enfants furent transportés à la maison où l'on s'empressa de leur donner les premiers soins pendant qu'un domestique montait à cheval pour courir à Villebelle chercher le médecin et prévenir l'abbé Prugnot.

En reprenant ses sens, la jeune fille regarda autour d'elle avec étonnement.

— Où suis-je ? dit-elle d'une voix affaiblie.

— Dans ta chambre, mon enfant, répondit sa

mère, et je suis près de toi.

— Ah ! je me souviens... Je suis tombée dans la rivière. Qui donc m'a retirée ?

— C'est M. Julien, le neveu de M. le curé.

— M. Julien ! Oh ! maman, je l'aime bien. Où est-il maintenant ?

— Il est ici ; seulement, il est un peu malade.

— Je voudrais bien le voir.

— Quand tu seras remise tout-à-fait, tu pourras le remercier.

Le médecin arriva. Il examina les deux malades et leur trouva un peu de fièvre; mais il assura que le repos suffirait pour les retablir, et que le lendemain ils seraient sur pied.

M. l'abbé Prugnot passa la nuit près de son neveu. A son réveil, Julien le vit debout devant son lit.

— Eh bien ! mon ami, comment te trouves-tu ? lui demanda le prêtre en l'embrassant.

— Tout-à-fait bien, mon oncle; je ne me sens plus aucun mal.

— Peuses-tu être assez fort pour te lever ?

— Oui, mon oncle ?

M. Prugnot avait eu la précaution d'envoyer chercher à Villebelle des habits pour son neveu, Julien

s'habilla, et ils passèrent dans la salle à manger, où M. Ramon les attendait pour déjeuner. Mme Ramon et Mlle Thérèse, complètement rétablie, ne tardèrent pas à paraître.

Julien fut loué, flêté et caressé; la petite Thérèse et sa mère l'embrassèrent plusieurs fois, et M. Ramon lui serra les mains comme s'il eût voulu les briser. Après le déjeuner, il lui dit :

— Je n'oublierai jamais ce que vous avez fait pour nous hier, monsieur Julien. Sans vous, nous serions aujourd'hui dans les larmes et le désespoir. Ma fille vous doit la vie; ma femme et moi, nous vous devons le bonheur de nos vieux jours. Comptez donc sur notre éternelle reconnaissance. Il n'y a pas très-loin de Villebelle ici; venez nous voir souvent; la maison du Clos des Peupliers sera toujours ouverte pour vous, et on vous y recevra comme un fils.

Julien alla très-souvent au Clos des Peupliers; il y passait des journées entières dans la société de M<sup>me</sup> Ramon et de sa fille. Une étroite amitié s'établit entre les deux enfants, amitié encouragée par M<sup>me</sup> Ramon qui avait donné à Julien une place dans son cœur à côté de Thérèse.

— Aimez-vous, mes enfants, leur disait cette bonne mère, aimez-vous bien, aimez-vous toujours.

Et, lorsqu'elle les voyait marcher l'un près de l'autre, sous les grands arbres du jardin, courir en se donnant la main ou sourire en se regardant, elle éprouvait une jouissance infinie; de douces larmes voilaient ses yeux, et elle se disait tout bas :

— Comme ils sont beaux ! comme ils sont heureux ! Ah ! puissent-ils s'aimer toujours ainsi !

En grandissant, les deux enfants devinrent plus réservés l'un pour l'autre, mais leur affection ne fut pas moins tendre; si elle ne se trahissait plus par leurs paroles, leurs cœurs en sentaient mieux la force.

Julien atteignit sa seizième année. L'abbé Prugnot pensa qu'il était temps de s'occuper de l'avenir de son neveu.

— Mon chez Julien, lui dit-il un matin, nous allons nous séparer pour quelque temps; tu vas aller au séminaire.

— Je m'habituerai difficilement à vivre loin de vous, mon oncle, mais puisqu'il le faut...

— Tu desires toujours être prêtre, n'est-ce pas ?

— Mes dévotions sont les vôtres, mon oncle.

— C'est bien, mon garçon, dans huit jours nous partirons.



notre pays, y peut porter des étincelles. Quelle catastrophe si le Château était incendié!

Il faut donc prendre toutes les précautions imaginables pour que le fil qui retient cette véritable épée de Damoclès suspendue sur la tête des Saumurois, ne se rompe pas. Et puis n'oublions pas nous-mêmes de mettre en pratique cette recommandation que nous faisons aux enfants, *de ne pas jouer avec le feu.*

En plaçant le feu d'artifice de Saumur, dans tout autre endroit que le quai de Limoges, on procurera aux habitants un plaisir complet et une sécurité parfaite.

Faites de ces réflexions, Monsieur, ce que bon vous semblera, et recevez, je vous prie, mes très humbles civilités.

UN SAUMUROIS.

A l'occasion de la fête de S. M. l'Empereur, le maréchal de France, ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, a réparti entre divers Musées un certain nombre d'ouvrages de peinture et sculpture provenant des commandes et acquisitions faites par le service des Beaux-Arts. Parmi ces musées se trouvent ceux d'Angers et de Saumur.

Par décret en date du 11 août, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été nommés dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, au grade de chevalier :

M. Ferné, maire de Clujon, membre du conseil général d'Indre-et-Loire ;

M. Goulet, chef de division à la préfecture de Maine-et-Loire.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODRET.

## Tribunaux

### COUR D'ASSISES DE L'AUBE.

Présidence de M. Pouget, conseiller à la cour impériale de Montpellier.

Audience du 8 août.

AFFAIRE DES TROUBLES DE TOULOUSES. — MEURTRES ET TENTATIVES DE MEURTRES. — DIX ACCUSÉS.

Les débats de cette importante affaire se sont ouverts aujourd'hui, à sept heures du matin. La foule qui encombra de bonne heure les abords du Palais-de-Justice envahit, aussitôt que les portes sont ouvertes, la salle d'audience, trop étroite pour la contenir tout entière.

On sait qu'à la suite de faits regrettables qui ont eu lieu dans le département des Pyrénées-Orientales, à l'occasion des élections de 1863, une instruction eut lieu ; elle eut pour résultat le renvoi des dix personnes devant la cour d'assises. Les jurés qui auraient dû connaître de cette cause étaient ceux des Pyrénées-Orientales, mais la cour de Cassation, par ar-

rêt en date du 29 avril dernier, a cru devoir dessaisir cette cour d'assises pour cause de suspicion légitime et renvoyer les accusés devant le jury de l'Aube.

Les accusés sont les nommés : Jacques Lambert, dit *Joseph*, dit *Poulet de Père-Tam*, journalier, âgé de quarante-trois ans ;

Antoine Lambert, dit *Tam*, journalier, âgé de vingt-huit ans ;

Joseph Bonafos fils, dit *Poulet de Pau Manont*, journalier, âgé de trente-sept ans ;

Guillaume Bonafos, dit *Guilhem*, journalier, âgé de vingt-deux ans ;

Jacques Bonafos, journalier, âgé de vingt-neuf ans ;

Joseph Vidal, dit *Poulet de l'Abansade*, journalier, âgé de quarante-quatre ans ;

Joseph Jacques Estrades, dit *Cassine*, journalier, âgé de trente-quatre ans ;

Jean Pons, journalier, âgé de trente-huit ans ;

Jacques Bénézet, dit *la Galine*, journalier, âgé de vingt-trois ans ;

Michel Estève, dit *Philippe*, dit *Salus*, journalier, âgé de trente-trois ans ;

Tous sont nés et demeurent à Toulouse, canton et arrondissement de Perpignan, département des Pyrénées-Orientales.

Les accusés dits *durantistes*, au nombre de six, ont pour défenseurs M<sup>e</sup> Labat, du barreau de Carcassonne, et Astié, du barreau de Toulouse ; les accusés dits *pereiristes*, au nombre de quatre, sont défendus par M<sup>e</sup> Bertrand père, du barreau de Montpellier ; Tournayré, du barreau de Toulouse ; Fourès et Fages, du barreau de Carcassonne.

Voici en quels termes M. le procureur général expose les faits de la procédure instruite contre les accusés :

« Le département des Pyrénées-Orientales a été, en 1863, plus profondément troublé que tout autre par la vivacité extrême apportée dans les élections au Corps-Législatif. Deux partis puissants s'étaient formés : l'un, dévoué aux intérêts de M. Durand, ancien député ; l'autre, favorable à la candidature de M. Isaac Pereire. La commune de Toulouse, entre autres, où la famille Durand possède des propriétés importantes, était l'une de celles où les passions s'étaient dans chaque parti le plus violemment surexcitées.

« Les *durantistes* et les *pereiristes*, ainsi appelés en français, et surnommés *comes élueuts* (jambes luisantes), les *seconds porches venuts* (pores vendus), étaient, dans cette commune, en nombre à peu près égal, M. Pereire ayant été élu, les manifestations de triomphe de ses partisans irritèrent profondément leurs adversaires, et ceux-ci, à leur tour, ne ménagèrent point les *pereiristes* quand cette élection fut annulée. Enfin, l'animosité était à son comble entre les deux partis rivaux, quand, à la date du 9 janvier 1864, la seconde élection de M.

Pereire fut validée par le Corps Législatif. Des chansons insultantes, des injures, des provocations, avaient été depuis longtemps échangées, malgré les précautions prises par l'administration, et une rixe générale était devenue imminente ; elle éclata dans la soirée du 17 janvier dernier.

« Vers les neuf heures et demie du soir, deux groupes, l'un composé de *durantistes*, et où l'on remarquait notamment les deux frères Lambert, les trois frères Bonafos et Philippe Estève ; l'autre, composé de *pereiristes*, et dans les rangs duquel se trouvait Bénézet, dit *la Galine*, se prirent violemment de querelle sur la voie publique, au milieu du village de Toulouse. M. Barrère, adjoint au maire, revêtu de son écharpe, accourut pour maintenir l'ordre, mais au même instant un renfort de *pereiristes*, qui étaient à boire dans la cave du nommé Vidal, avertis par un enfant qu'on paraissait devoir en venir aux mains, survinrent armés de bâtons et ayant à leur tête Vidal, Pons et Estrade. Leur arrivée fut le signal d'une lutte générale ; les uns armés de bâtons, les autres de poignards et de stylets (que les habitants du pays n'ont que trop de propension à porter, surtout en temps de troubles) ; les autres, enfin, de haches, qu'on leur voyait brandir dans la foule, frappèrent à tort et à travers ceux de leurs adversaires armés ou désarmés, premiers acteurs de la scène, ou survenant, qu'ils rencontraient en face d'eux.

« Joseph Mascla, *pereiriste*, fut tué sur le coup ; il avait reçu quatre coups de poignard à la tête, à la poitrine et dans la région ombilicale, le dernier ayant sans doute occasionné sa mort immédiate.

« Sébastien Bénézet, également *pereiriste*, mourut quelques jours après, le 25 janvier ; il avait été frappé par un couteau ou poignard quatre fois à l'épaule, au dos et à la poitrine.

« Joseph Bonafos père, *durantiste*, succomba le 31 janvier suivant, à un coup de bâton très-violent qu'il avait reçu sur la tête, et qui l'avait renversé, en lui laissant une large plaie.

« Joseph Solère, dit le Gall, *pereiriste*, reçut cinq blessures, coups de poignard et de stylet dus à deux armes différentes et qui l'ont atteint au cou, à l'épaule, au dos, et enfin à la fesse droite ; ce dernier coup, dirigé contre le ventre, aurait infailliblement amené la mort sans un mouvement de conversion rapide opéré par la victime. Sa maladie a duré environ un mois.

« Joseph Vidal, *pereiriste*, a été frappé à l'aide d'un couteau ou poignard à la partie inférieure gauche de la région dorsale ; la plaie a donné lieu à une hémorrhagie considérable qui a nécessité la ligature d'une artère. Sa maladie s'est prolongée aussi pendant près d'un mois.

« Joseph Bonafos fils, *durantiste*, a reçu dans la lutte plusieurs coups de bâton destinés

à lui donner la mort, mais qui ne lui ont causé que des contusions.

« Enfin, M. Barrère, adjoint, revêtu de ses insignes, a été frappé d'un coup de bâton par derrière et a été également atteint à la main ; et M. Caneil, maire de la commune, a été saisi au collet, violemment heurté et outragé par l'un des principaux acteurs de la scène.

« L'instruction s'est attachée à déterminer avec soin la part prise par chacun dans les trois meurtres et dans les trois tentatives de meurtre ainsi constatés, et, enfin, dans les violences exercées contre le maire et l'adjoint de la commune. Voici, en résumé, quels sont les résultats de ces recherches :

« *Meurtre de Joseph Mascla.* — Deux témoins Jacques Mascla et Jacques Pejouan, avaient entendu depuis de longues années Joseph Lambert, accusé, proférer des menaces contre Joseph Mascla, son parent, pour des causes d'ailleurs peu importantes, et en dernier lieu, notamment, depuis que Joseph Mascla s'était montré parmi les *pereiristes*, Joseph Lambert avait laissé échapper ces mots : « Je serais fâché de mourir sans avoir trempé les mains dans son sang. » Il n'a que trop tenu parole, puisque trois témoins, Solé, Bénézet et Antoine Barrère l'ont vu dans la lutte frapper Joseph Mascla d'un coup de poignard au ventre. Or, c'est précisément à cette partie du corps qu'a été constatée la principale blessure de la victime, celle qui paraît avoir amené la mort immédiate.

« *Meurtre de Sébastien Bénézet.* — Sébastien Bénézet, au bruit de la querelle, était sorti sans armes de sa maison ; il a affirmé, avant de mourir, soit aux magistrats, soit à sa famille, que c'était Joseph Bonafos fils, accusé, qui l'avait frappé de quatre coups de poignard à la poitrine et au dos. Sa déclaration est corroborée par celle d'un témoin, François Sarrales, qui a vu, en effet, Joseph Bonafos fils, poursuivant Sébastien Bénézet et lui donnant plusieurs coups de poignard dans le dos. Ce témoin a donné, d'ailleurs, sur la manière dont ces coups étaient portés, des détails qui sont complètement en harmonie avec les observations faites sur les blessures de la victime par les hommes de l'art.

« *Meurtre de Joseph Bonafos père.* — Bonafos père ayant d'abord paru sans armes sur le seuil de sa porte, s'arma d'un bâton en voyant l'ardeur de la lutte. Mais tandis qu'on cherchait à le lui arracher, il reçut par derrière, à la tête, un coup de bâton violent, aux suites duquel il a succombé, ainsi qu'il a été dit plus haut ; son fils, Guillaume Bonafos, a affirmé, dès le principe, que c'était Bénézet, dit *Galine*, accusé, qui avait frappé son père et cette affirmation a été corroborée par le témoignage du jeune Joseph Lambert, âgé de treize ans, témoin désintéressé, qui a vu, en effet, Galine porter un coup violent.

« *Tentative de meurtre sur Joseph Solère.* — Joseph Solère affirme que les nombreuses blessures qu'il a reçues lui ont été faites par Joseph Bonafos fils, accusé, et Antoine Lambert, également accusé, qui, tous deux de concert, l'un armé d'un poignard, l'autre d'un stylet, se sont précipités sur lui pour attenter à ses jours et l'ont frappé à plusieurs reprises. Un témoin oculaire, Martin Mascla, appuie cette affirmation : il les a vus ensemble, en train d'assaillir Joseph Solère.

« *Tentative de meurtre sur Joseph Vidal.* — Vidal a été atteint d'un coup de poignard dans le dos ; c'est Joseph Bonafos, accusé, qui est désigné par l'information comme lui ayant porté le coup.

« *Tentative de meurtre sur Joseph Bonafos fils.* — Vidal, accusé, était sorti de sa cave armé d'un bâton ; il en a porté plusieurs coups à Bonafos fils, et l'a ainsi poursuivi jusqu'à sa maison, où celui-ci s'est renfermé.

« Telles sont rapidement indiquées, les charges relevées à l'occasion des trois meurtres et des trois tentatives de meurtres comprises dans l'information.

« Mais indépendamment de ces charges personnelles à certains des accusés, une question

En quittant son oncle, Julien prit le chemin du Clos des Peupliers.

— Je ne pourrai bientôt plus vous voir, Thérèse, dit-il assez tristement à la jeune fille.

— Pourquoi donc, Julien ?

— J'entre au séminaire dans huit jours.

— C'est donc bien vrai, vous voulez être curé ?

— C'est l'intention de mon oncle.

Une nuance de tristesse se repandit sur le visage de la jeune fille.

— Je ne sais pas comment cela se fait, reprit-elle au bout d'un instant, j'ai envie de pleurer, je ne voudrais pas que vous fussiez curé, Julien.

Le jeune homme regarda Thérèse avec surprise ; sa tristesse et ses paroles lui causèrent une vive émotion ; il comprit vaguement que se faire prêtre serait se séparer d'elle pour toujours, et qu'elle était nécessaire au bonheur de sa vie.

— Thérèse, vous avez raison, s'écria-t-il, je ne dois pas être curé, je ne veux pas l'être.

Le soir même, Julien dit à M. Prugnot :

— Mon oncle, j'ai bien réfléchi sur ce que vous m'avez dit ce matin.

— Eh bien ?

— Je n'irai pas au séminaire.

— Serait-il vrai, Julien ? et pourquoi ?

— Parce que je ne veux pas être prêtre, mon oncle.

Le bon curé fut atterré par cette déclaration.

— Tu ne veux pas être prêtre, reprit-il, que veux-tu donc être ?

— Médecin.

— Médecin ; mais tu ne sais pas combien il faut étudier pour cela.

— J'étudierai, mon oncle. Dans huit jours vous deviez me conduire au séminaire, conduisez-moi au collège.

Il ne faut compter sur rien, se dit l'abbé Prugnot en branlant la tête ; il veut être médecin, que sa volonté soit faite.

Huit jours après, Julien entra en effet au collège. Il y resta deux ans et demi, pendant lesquels il termina ses classes. Il revint à Villebelle avec les diplômes de bachelier ès-sciences et ès-lettres.

Il alla voir Thérèse. Elle avait perdu sa mère depuis peu ; ils s'embrassèrent et pleurèrent ensemble.

— Je n'ai que deux mois à passer à Villebelle, lui dit Julien, je vais partir pour Paris.

— Je le sais, répondit la jeune fille.

— Je vous aime toujours, Thérèse. Et vous ?

— Est-ce que je puis vous oublier ?

— Je serai peut-être longtemps absent, m'attendrez-vous ?

— Oui, répondit la jeune fille.

Ils se serrèrent silencieusement la main. Ils faisaient ainsi le serment d'être l'un à l'autre. Leurs cœurs n'avaient pas besoin de s'expliquer autrement pour s'entendre. Avant ce jour ils ne s'étaient jamais dit qu'ils s'aimaient, mais ils l'avaient compris depuis longtemps ; leur amitié s'était insensiblement changée en amour.

Julien partit. Il resta six ans à Paris, étudiant et travaillant sans jamais connaître la fatigue ; le souvenir de Thérèse et l'espoir de l'obtenir un jour lui firent supporter patiemment les ennuis de son exil volontaire.

(La suite au prochain numéro.)



de complicité plus large doit les embrasser tous. La présence en armes d'un certain nombre d'hommes d'un parti, jouant tous un rôle actif dans une lutte contre le parti adverse, constitue par elle-même aide et assistance pour ceux de la même opinion qui veulent se porter à des actes aussi coupables que ceux qui viennent d'être spécifiés. Il est bien certain, en effet, que les entreprises criminelles des plus audacieux trouvent un secours et un appui considérable dans l'action simultanée des hommes qui, les armes à la main, soutiennent la même cause qu'eux et combattent les mêmes adversaires.

Or, dans le parti *durantiste*, l'information établit que les deux frères Lambert, les trois frères Bonafos et Philippe Estève étaient armés soit de poignards ou stylets, soit de haches, et qu'ils se sont tous mêlés activement à la lutte contre les *peceiristes*. Ces individus doivent être considérés comme ayant pris part tous les six à chacun des faits mis à la charge de l'un d'entre eux; à savoir, l'un d'eux comme auteur principal, suivant les circonstances expliquées plus haut pour chaque fait, et les autres comme complices pour aide ou assistance. La même observation s'applique, pour tous les faits mis à la charge des *peceiristes*, aux nommés Jacques Bénézet, Vidal, Pons et Estrade, qui, dans ce parti, ont pris tous quatre, armés de bâtons, une participation directe et énergique à la rixe. C'est ainsi qu'une complicité générale et réciproque pour les actes coupables de chaque parti, comprend les dix accusés retenus en cause.

Concurremment avec les crimes qui pré-

cedent, deux délits de voies de fait et outrages envers l'ajoint, arrivé le premier sur les lieux de la scène, et envers le maire qui ne tarda pas à s'y rendre, tous deux revêtus de leur écharpe, et agissant dans l'exercice de leurs fonctions, ont été aussi relevés.

C'est l'accusé Jean Pons qui doit répondre devant la justice du coup de bâton porté à M. Barrère, adjoint, au moment où il cherchait à maintenir l'ordre, et c'est l'accusé Bénézet, dit Galine, qui a saisi au collet M. Caneil, maire de la commune, et qui l'a secoué avec violence en lui disant: « Bavard, c'est toi qui es cause de tout. »

Enfin il convient d'ajouter que plusieurs des accusés ont de mauvais antécédents judiciaires.

Après la lecture de l'acte d'accusation, il a été procédé à l'interrogatoire des prévenus.

Un grand nombre de témoins sont appelés par le ministère public et les prévenus.

Nous ferons connaître le résultat de cette affaire.

#### VILLE DE SAUMUR.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

ADJUDICATION des fournitures en pain à livrer au Bureau de Bienfaisance de Saumur, pendant l'année 1865.

Le mercredi 24 août 1864, à une heure de l'après midi, en l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des fournitures en pain à livrer au Bureau de Bienfaisance, pendant

l'année 1865.

Le cahier des charges réglant le mode et les diverses conditions de l'adjudication, est déposé au Secrétariat de la Mairie, où il sera communiqué aux personnes qui voudront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 11 heures à 5 heures.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 26 juillet 1864.

Le Maire, Député au Corps Législatif,  
LOUVET.

#### MODELE DE SOUMISSION.

Je soussigné (*Noms, prénoms, profession*), demeurant à \_\_\_\_\_, faisant élection de domicile à Saumur au Bureau de Bienfaisance, m'engage à fournir à cet établissement, pour les besoins du service, pendant l'année 1865, aux époques qui me seront indiquées, tout le pain, en quelque quantité et en quelque qualité que ce soit, dont l'administration me fera la demande, au prix de (*indiquer le prix en toutes lettres*) le kilogramme de pain de 3<sup>e</sup> qualité.

Je déclare en outre, si je suis adjudicataire, me soumettre à toutes les conditions du cahier des charges dont j'ai pris connaissance.

Saumur, le \_\_\_\_\_

(Signature.)

NOTA. — Cette soumission doit être écrite sur papier timbré de 50 centimes et mise sous enveloppe cachetée.

M<sup>me</sup> Guichard, COUTURIÈRE EN CORSETS, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle a transféré son établissement au rez-de-chaussée de la maison qu'elle habite, place du Marché-Noir, 7, et qu'elle a ajouté à sa fabrication de

corsets sur mesure, en tous genres, les corsets de Paris et les corsets sans couture, ainsi qu'un assortiment de jupons et de crinolines; elle tient également toutes les fournitures qui entrent dans ces deux sortes de confections.

Une vraie bonne fortune vient de mettre à la fois sous nos yeux deux œuvres dont le mérite exceptionnel nous fait une obligation de les signaler tout spécialement à nos lecteurs. Nous les recommandons d'autant plus instamment, que les goûts les plus difficiles seront pleinement satisfaits après la lecture du *Douanier de mer*, par *Élie Berthet* (1 volume, 2 fr. 50, franco; Paris, BRUNET, éditeur, rue Bonaparte, 31; départements, les principaux libraires); ou après celle de la *Bourgeoise d'Anvers*, par *Constant Guéroult* (Même prix, même éditeur, mêmes libraires).

Signés de ces deux noms aimés, ces deux romans, parus d'hier seulement, ne peuvent qu'être bien accueillis. Nous n'analyserons pas le roman de M. Elie Berthet parce que ce serait déflorer l'intérêt que chacun puisera dans la lecture de ce livre; d'ailleurs le nom de M. Berthet veut dire: œuvre d'élite et succès. Quant à M. Guéroult, son roman se distingue par une action si énergique, que nous le recommandons entre tous à ceux qui aiment les fortes émotions. Les passions et les sentiments les plus naturels à l'homme sont évoqués avec tant de vérité que l'on se meut, que l'on respire, que l'on vit soi-même au milieu du drame émouvant que l'habile romancier déroule sous les yeux de son lecteur.

P. GODET, propriétaire-gérant.

#### ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir:

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

#### A VENDRE

A L'ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes,

Le dimanche 28 août 1864, à midi.

1<sup>o</sup> 2043 pieds de SAPINS, âgés de 40 ans environ;

2<sup>o</sup> Et 5 hectares 27 ares environ de bois-TAILLIS, essence de chêne, âgés de 10 ans.

Le tout complanté sur la terre du Bellay, commune d'Allonnes.

Pour voir les bois, s'adresser, au château du Bellay, au sieur DRUSSÉ, régisseur, et, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> DENIEAU, dépositaire du cahier des charges. (371)

Etude de M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neuillé.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE,

#### LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Situés communes de Brain-sur-Allonnes, Allonnes et Vivy, dépendant de la succession de M<sup>me</sup> veuve OLIVIER.

Commune de Brain-sur-Allonnes.

1<sup>o</sup> Un morceau de vignes, situé au quartier des Arthuis, contenant 58 ares 26 centiares, porté au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 479, section D, joignant au nord et couchant le chemin de Brain à Allonnes, au midi les représentants Chapin.

2<sup>o</sup> Un autre morceau de vignes, situé au même quartier, contenant 53 ares 58 centiares, porté au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 527, section D, joignant au couchant Siroteau-Lemesle, au levant le chemin de Brain et M. Lehoux-Sebille.

3<sup>o</sup> Un autre morceau de vignes, situé au même quartier, contenant 59 ares, porté au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 531, section D, joignant au midi le chemin de Brain et au couchant Vallée ou son représentant.

Commune d'Allonnes.

4<sup>o</sup> Un morceau de vignes, nommé les Châteliers, contenant 26 ares 8 centiares, porté au plan sous les n<sup>os</sup> 509, 510, 511, section F, joignant au levant Chevê et au couchant Milsonneau.

5<sup>o</sup> Quatre-vingt douze ares de pré, dans la prairie du Chapif, ou le Grand-Maraïs, portés au plan sous le n<sup>o</sup> 222, section L, joignant au levant Girard-Joly et au couchant Pierre Harrault.

6<sup>o</sup> Une parcelle de pré, dans la prairie Brunet, portée au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 265, section G, contenant 8 ares 50 centiares.

7<sup>o</sup> Une parcelle de terre, située dans la Haute-Prée, contenant 12 ares 70 centiares, portée au plan sous le n<sup>o</sup> 548, section G, joignant au levant Bouju et au midi M<sup>me</sup> Rabouan.

8<sup>o</sup> Un morceau de terre, situé dans les Prés-Perrault, contenant 1 hectare 26 ares, porté au plan sous le n<sup>o</sup> 577, section G, joignant au levant Hersard-Joly, au midi Edonard Girard et au couchant Auguste Renard.

9<sup>o</sup> Un morceau de terre, nommé la Gagnerie, près le bourg d'Allonnes, contenant 43 ares 50 centiares, porté au plan sous le n<sup>o</sup> 315, section G, joignant au levant Mahée et Moriceau, au couchant Lecomte.

Plus un chemin, près ce morceau de terre, d'une largeur de cinq mètres.

Commune de Vivy.

10<sup>o</sup> Un pré, situé dans les Bonés, clos de fossés, contenant 1 hectare 61 ares, porté au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 711, section D.

11<sup>o</sup> Et une parcelle de terre, située près Nazé, contenant 13 ares 74 centiares, portée au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 644, section F.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neuillé. (352)

#### A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiate-

ment,

Ou pour la St-Jean 1865,

Une MAISON, sise à Saumur, rue Saint-Jean, 26, anciennement occupée par M. Gustave Veron.

S'adresser à M. PLÉ, commissaire-priseur, ou à M. ROSSIGNOL, propriétaire à Pocé, près Saumur. (372)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN

#### TRÈS-BEAU JARDIN

De 30 ares, bien planté d'arbres fruitiers en plein rapport, sis au Carrefour, commune de Saint-Lambert, à 2 kilomètres de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire. (295)

#### A VENDRE

#### OU A LOUER

Avec ou sans caves.

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1864,

#### GRANDE ET BELLE MAISON

DE COMMERCE,

Actuellement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

#### A VENDRE

Une TRÈS-JOLIE CHIENNE COUCHANTE, race anglaise, parfaitement dressée, âgée de 3 ans.

S'adresser à M. LEVÊQUE-CHAUVEAU à Coutures. (373)

#### A VENDRE

UN TRÈS-BEAU CHIEN couchant, âgé de trois à quatre ans, parfaitement dressé.

S'adresser au bureau du journal.

#### Construction de Machines

A VAPEUR, FIXES ET LOCOMOBILES.

Plusieurs brevets d'invention.

Machines agricoles, moulins, transmissions de machines, pièces détachées de tour, forges et ajustages, outils mécaniques.

#### H. GAULTIER,

MÉCANICIEN,

Boulevard de Laval, Angers,

Représenté par son frère, A. GAULTIER-BRIÈRE, Grand'Rue, n<sup>o</sup> 9, Saumur.

#### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

BOUTIQUE et portion de MAISON, rue Royale.

S'adresser à M<sup>me</sup> RAGUIDEAU.

#### AVIS.

Un bon comptable, employé depuis 10 ans chez un notable-commerçant de Paris, voudrait trouver à Saumur, un emploi de comptable, dans une administration, ou de teneur de livres, — chargé de la vente, — chez un commerçant.

Excellentes références.

Écrire à M. A. Joly, 11, Petite rue Taranne, Paris. (367)

Une personne désirant se retirer des affaires, pour cause de santé, céderait son industrie, qui peut rapporter un bénéfice considérable.

Garantie de succès. — Cette industrie est brevetée.

S'adresser au bureau du journal.

#### AVIS.

On demande un emploi de régisseur.

Les meilleurs certificats seront produits, et dans la gestion, il sera apporté l'expérience de quinze années de stage dans le notariat.

S'adresser au bureau du journal.

#### BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 13 AOUT.			BOURSE DU 14 AOUT.			
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .		66 40	» 05	» »	66 35	» 10	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .		95	» »	» »	95	» »	» »
Obligations du Trésor. . . . .		437 50	» »	» »	437 50	» »	» »
Banque de France. . . . .		3380	» »	10	3390	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .		1210	» »	5	1215	» »	» »
Crédit Foncier, nouveau. . . . .		1220	» »	» »	1220	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .		745	» »	» »	745	» »	» »
Crédit industriel. . . . .		765	10	» »	755	2 50	» »
Crédit Mobilier. . . . .		1017 50	6 25	» »	1011 25	3 75	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .		995	10	» »	985	2 50	» »
Orléans (estampillé). . . . .		882 50	» »	2 50	885	» »	» »
Orléans, nouveau. . . . .		785	» »	» »	785	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .		982 50	2 50	» »	980	» »	» »
Est. . . . .		491 25	1 25	» »	490	2 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .		922 50	2 50	» »	920	7 50	» »
Lyon nouveau. . . . .		926 25	2 50	» »	923 75	7 50	» »
Midi. . . . .		643 75	3 75	» »	640	» »	» »
Ouest. . . . .		520	5	» »	515	» »	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .		1660	» »	» »	1660	» »	7 50
Canal de Suez. . . . .		470	» »	» »	470	» »	» »
Transatlantiques. . . . .		562 50	3 75	» »	558 75	» »	2 50
Emprunt italien 5 0/0. . . . .		68 30	» »	» »	68 30	» »	30
Autrichiens. . . . .		427 50	» »	1 25	428 75	3 75	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .		536 25	» »	3 75	540	1 25	» »
Victor-Emmanuel. . . . .		350	» »	» »	350	1 25	» »
Russes. . . . .		» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains. . . . .		338 75	1 25	» »	337 50	» »	1 25
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .		617 50	5	» »	612 50	» »	2 50
Saragosse. . . . .		515	5	» »	510	2 50	» »
Séville-Xérès-Séville. . . . .		446 25	» »	» »	446 25	» »	» »
Portugais. . . . .		302 50	2 50	» »	300	» »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	302 50	» »	» »	302 50	» »	» »
Orléans. . . . .	292 50	» »	» »	292 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	290	» »	» »	291 25	» »	» »
Ouest. . . . .	287 50	» »	» »	287 50	» »	» »
Midi. . . . .	285	» »	» »	285	» »	» »
Est. . . . .	290	» »	» »	287 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.